



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050129

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7177
N/REF : 4/05/2025 0H24 C:025560 I:00341
V/REF : Contrat N°007177 du 01/03/2009

SDC Les Belles Saisons Garages
C/O REGIE LOZANO
12 ROUTE DE LYON
69440 MORNANT

IMMEUBLE : BELLES SAISONS GARAG
5 a 13 RUE LOUIS GUILLAUMOND
ROUTE DE ROSSEON
69440 MORNANT

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : POMPE DE RELEVAGE - RAMPE D'ACCES AUX PARKINGS MOINS 1 EN BAS A DROITE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme I. RUYS

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 1 POMPE DE RELEVAGE
2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/03/2025

Prix de base du contrat : 180,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2008 Valeur : 99,4
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe de relevage	2/AN	246,78	246,78



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050129

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	246,78
T.V.A. a 10,00%	24,67
TOTAL T.T.C.En EURO	271,45

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.